



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 avril 2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

Étaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagny : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroy : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Grandfontaine : Mme Patricia BORNAND, suppléante, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET, Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK, Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey : M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX, Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAL, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Beure : M. Philippe CHANEY, Braillans : M. Alain BLESSEMILLE, Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Champoux : M. Romain VIENET, Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Gennes : M. Jean SIMONDON, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD, Nancray : M. Vincent FIETIER, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Pirey : M. Patrick AYACHE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY, Saône : M. Benoît VUILLEMIN, Thise : M. Pascal DERIOT, Torpes : M. Denis JACQUIN, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Vieilley : M. Franck RACLOT, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, Besançon : M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAL à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°29), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, Busy : M. Philippe SIMONIN à M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°10 incluse), Montfaucon : M. Pierre CONTOZ à M. Daniel HUOT, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, Pirey : M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, Thise : M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, Torpes : M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Vieilley : M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI

Délibération n°2024/2024.00114

Rapport n°30 - CRR-Demande de renouvellement d'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique

CRR-Demande de renouvellement d'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	14/03/2024	Favorable
Bureau	28/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Il est proposé de renouveler la demande d'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique à compter de la rentrée 2024/2025.

Contexte :

La mise en place d'enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieurs de la création artistique fait suite aux articles 51 et 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Par arrêté du 26 juillet 2019 du ministre de la culture, le Conservatoire de Grand Besançon Métropole est agréé depuis la rentrée 2019/2020 pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité Musique dans les disciplines suivantes : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, violon, alto, violoncelle, contrebasse, percussions, guitare, harpe, orgue, piano, chant, direction d'orchestre, musiques actuelles amplifiées, musiques anciennes, formation musicale, culture musicale, écriture musicale.

En 2023/2024, ce sont 17 élèves inscrits au Conservatoire en classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) qui bénéficient d'un accompagnement spécifique pour tenter d'intégrer un établissement d'enseignement supérieur européen.

Cet agrément arrivant à son terme, il convient de se prononcer sur sa demande de renouvellement à compter de la rentrée 2024/2025.

Enjeux :

Les enjeux sont les suivants :

Pour Grand Besançon Métropole :

- Mettre en action le projet de territoire du Grand Besançon sur son volet « Haute qualité culturelle du territoire Grand Bisontin » en soutenant l'enseignement pré-professionnalisant délivré par le Conservatoire ;
- Permettre au conservatoire de répondre aux objectifs de son projet d'établissement voté le 14 décembre 2023 par les élus communautaires : « Conforter l'ancrage territorial du Conservatoire » (recrutement régional et national pour les cycles diplômants et classes préparatoires) ;

- Faire rayonner le conservatoire au niveau régional et au-delà ;
- Garantir la poursuite du soutien financier de l'Etat et de la Région.

A noter que cette demande de renouvellement d'agrément n'implique pas de coûts financiers supplémentaires par rapport au cadrage financier actuel des dépenses du conservatoire.

Pour les élèves :

Proposer une offre publique d'enseignements préparatoires exigeante répartie équitablement sur le territoire national afin d'offrir à tous les jeunes les mêmes chances d'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique et ainsi favoriser des profils des artistes de demain.
Cet agrément permet également aux élèves concernés (dès lors qu'ils sont majeurs) de bénéficier du statut étudiants et des droits qui y sont attachés (bourses sur critères sociaux, possibilité de logement en résidence universitaire).

Demande de renouvellement d'agrément

Compte tenu des enjeux, et bien que la création de CPES ne soit pas une obligation pour la labellisation d'un conservatoire à rayonnement régional, il est proposé de demander le renouvellement d'agrément CPES sur la spécialité Musique dans les mêmes domaines mentionnés à l'arrêté du 26 juillet 2019 du ministre de la culture.

La demande de renouvellement de classement doit être adressée au préfet de région qui dispose d'un délai de quatre mois à compter de la réception de la demande pour prendre une décision (délivrance ou rejet ou poursuite de l'instruction en diligentant une mission d'expertise).

Le renouvellement d'agrément est accordé pour une durée de cinq ans.

M. Anthony POULIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande de renouvellement d'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

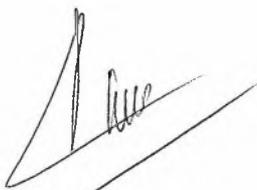
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon